

Mode de relevé des prix

Les prix sont relevés par des enquêteurs vers le milieu de chaque mois dans 118 municipalités et environ 15 000 magasins de détail et établissements de services.

Les prix applicables uniformément à l'ensemble du pays (livres et revues, tarifs postaux, tarifs aériens, voyages organisés, primes d'assurance) sont notés sous une forme centralisée à intervalles réguliers ou lorsqu'ils subissent un changement. Les prix ainsi relevés sont ceux que paient réellement les consommateurs (et non pas les prix de catalogue). Ils comprennent la taxe à la valeur ajoutée, les contributions indirectes (impôt sur les produits pétroliers, sur le tabac) et les autres taxes légales (taxes de péréquation sur le courant électrique, taxe de stockage des produits pétroliers). Les réductions ne sont relevées que si elles correspondent à des articles faisant l'objet d'une offre régulière. Les prix de soldes ne sont pas relevés.

Logement

Les données relatives au loyer sont obtenues trimestriellement pour la totalité des logements de l'échantillon (11 000 logements). Cependant, afin de pouvoir faire état des changements mensuels, le tiers de ces logements (environ 3 700) est inclus dans l'indice.

Les habitations occupées par leur propriétaire sont prises en compte par les coefficients de pondération. L'évolution des prix est représentée par les loyers des logements en location.

Spécification des variétés

La description des différents biens et services inclus dans l'enquête est assez large pour qu'il soit possible de tenir compte, dans chaque point de vente retenu, pour chaque article, de la variété dont la vente est la plus forte. L'enquêteur en note la désignation exacte (marque, nom de l'article, numéro, quantité, etc.) afin de pouvoir contrôler et assurer la comparabilité des prix dans le temps.

Substitution, changement de qualité, etc.

Lorsque survient un changement dans les caractéristiques pouvant influencer sur le prix d'un article, il est procédé, avec l'aide des spécialistes responsables, à des calculs ou à des estimations destinées à éliminer les changements artificiels de prix. La substitution d'un article par un autre s'effectue lorsque l'importance commerciale de l'article le plus ancien est encore appréciable et que celle du nouvel article l'est déjà; dans ce cas, il est procédé à l'enchaînement simple de l'ancienne série de prix à la nouvelle.

Articles saisonniers

Les articles saisonniers qui ne sont disponibles sur le marché que pour une courte période ne sont pas inclus dans l'indice. Le prix des articles disponibles durant toute l'année est pris en compte pour la totalité de leur montant.

Calcul

L'indice est calculé selon la formule de Laspeyres sous forme de moyenne arithmétique pondérée à base fixe, les coefficients de pondération correspondant à la période de base.

Des prix moyens non pondérés sont tout d'abord calculés par municipalité et par «Land»; lors du calcul des indices par article on utilise la moyenne des rapports de prix de la période courante et de la période de base. Les indices concernant les onze Länder sont alors pondérés en fonction de la population respective de chaque «Land», puis combinés pour obtenir l'indice d'ensemble du pays.

Autres informations

Des séries séparées sont calculées pour:

- les ménages de fonctionnaires et d'employés salariés disposant d'un revenu élevé et composés de 4 personnes;
- les ménages de travailleurs salariés disposant d'un revenu moyen et composés de 4 personnes;
- les ménages de retraités et d'assistés sociaux disposant d'un faible revenu et composés de 2 personnes;
- les enfants de moins de 18 ans.

Organisation et publication

Statistisches Bundesamt: «Wirtschaft und Statistik» (Wiesbaden).

idem: «Eilbericht und Monatsbericht der Fachserie 17, Reihe 7, Preise und Preisindizes für die Lebenshaltung».

Pour de plus amples détails d'ordre méthodologique, voir:

idem: «Wirtschaft und Statistik» (nos. 7/84 et 1/90).

ALLEMAGNE 2**Dénomination officielle**

Preisindex für die Lebenshaltung aller Arbeitnehmerhaushalte (Indice des prix à la consommation pour l'ensemble des ménages de salariés).

Portée

L'indice est calculé mensuellement et porte sur tous les ménages de salariés habitant les cinq nouveaux Länder et Berlin-Est.

Base originale

1989 = 100.

Source des coefficients de pondération

La valeur des coefficients de pondération et le choix des articles résultent d'une enquête sur les dépenses des ménages effectuée dans les cinq nouveaux Länder et Berlin-Est. Les données ont été rassemblées mensuellement, de janvier à décembre 1989, au sein d'un échantillon représentatif de 2 600 ménages. La taille moyenne des familles était de 2,87 personnes.

Pondération et composition

Groupes principaux	Nombre d'articles	Pondé- ration	Nombre- proxi- matif de relevés de prix
Alimentation et tabac	187	385,9	19 000
Habillement et chaussure	79	134,1	10 000
Loyer, combustible et éclairage	30	55,1	8 000
Mobilier, appareils et dépenses domestiques	138	119,1	15 000
Soins de santé et personnels	47	29,7	7 000
Transports et communications	68	124,0	7 500
Instruction et loisirs (à l'exclusion des services d'hôtel et restaurant)	145	90,4	11 500
Biens personnels et services des établissements, d'hébergement et autres biens	44	61,7	4 000
Total	738	1 000,0	82 000

Remarque: (a) Voir ci-après.

(a) Pour les articles dont les données ne sont pas couvertes par une enquête au niveau central, le nombre suivant de relevés de prix est généralement effectué, compte tenu des prix établis:

- dans les villes dont la population n'est pas supérieure à 20 000 habitants: 4;
- dans les villes de 20 000 à 100 000 habitants: 6;
- dans les villes de plus de 100 000 habitants: 8.

Les exceptions à cette règle sont les suivantes:

- loyers: par agences immobilières sélectionnées;
- prix régularisés (uniformes): un relevé de prix.

Dépenses de consommation des ménages

Pour le calcul des coefficients de pondération, ont été relevées les dépenses relatives aux paiements de biens, services, contributions à l'assurance immobilière et impôts sur les véhicules à moteur des ménages privés.

Les dépenses en espèces n'incluent pas les cotisations à l'assurance-pension et aux assurances sociales. Les frais de santé ne sont inclus que pour autant que leur coût est à la charge de personnes privées. La plus grande partie de ces coûts (visites médicales, séjours dans les hôpitaux, produits pharmaceutiques, traitements et appareils prescrits) sont du ressort du régime d'assurance-santé et il n'en est donc pas tenu compte dans les coefficients de pondération. L'impôt sur le revenu et autres impôts directs ne sont pas considérés comme des dépenses en espèces sauf en ce qui concerne la taxe sur les véhicules à moteur. Les revenus en nature, les transferts d'argent, les dons, contributions et paiements analogues sont exclus. Pour les achats à crédit et la location-vente de biens, le prix entier au moment de l'achat est relevé. La vente et l'achat d'articles usagés sont compris mais ne figurent pas en tant que position séparée dans l'indice. Les dépenses de caractère administratif, contributions à l'assurance sur les propriétés immobilières (logement et biens des ménages, autres assurances de type immobilier, assurances sur les véhicules à moteur) sont comprises.

Mode de relevé des prix

Un échantillon représentatif de 80 communautés ou villes ayant fait l'objet d'une enquête a été sélectionné. Dans l'enquête sur les collectivités, les unités où un relevé est effectué directement

sont sélectionnées par un personnel compétent, sur la base de l'importance de leur volume de ventes.

Les prix sont relevés par des enquêteurs vers le milieu de chaque mois directement auprès des unités concernées. Pour certains articles (par exemple, l'électricité, le gaz et l'eau) des listes de prix des entreprises sont utilisées et les loyers des habitations sont traités au moyen de questionnaires. Officiellement des tarifs fixes uniformes (transports des passagers par chemin de fer, tarifs postaux) sont relevés centralement à partir de barèmes. Les prix courants normaux et les prix comparables du mois précédent sont recueillis par les enquêteurs auprès des unités concernées. Chaque prix est alors calculé en chiffres bruts des prix moyens pratiqués dans la collectivité (moyenne arithmétique simple des prix du mois respectif/prix comparables du mois précédent). Les rabais et les soldes ne sont pas relevés, et il en est de même des prix du marché noir, des prix d'achats en location-vente et à crédit.

Logement

Les relevés de loyers sont obtenus auprès de six types d'habitations. Les données sont recueillies à intervalles mensuels, sous une forme non centralisée, au moyen d'enquêtes, par formulaires spéciaux; elles figurent dans le calcul de l'indice en tant que prix moyens et rapports de prix. Les logements et maisons occupées en propriété ne sont pas encore inclus.

Spécification des variétés

La description des articles dont le prix doit être relevé n'a pas de caractère vraiment spécifique. La qualité et l'unité de mesure sont indiquées mais la marque n'est pas spécifiée. L'enquêteur sélectionne les biens spécifiques compte tenu de l'importance de leur chiffre de vente en coopération avec l'unité concernée.

Substitution, changement de qualité, etc.

Lorsqu'il y a changement de qualité, le prix comparable du mois précédent est relevé et un ajustement du prix de base est effectué: on utilise à cet effet le quotient du prix en cours et le prix antérieur du mois précédent. Si un article, ou une qualité, qui a jusqu'ici été relevé, disparaît du marché, un nouvel article est sélectionné et il est procédé à l'estimation des changements de qualité par rapport à l'ancien relevé de prix; à partir de cette évaluation, un prix comparable est calculé pour le mois précédent.

Articles saisonniers

Les articles saisonniers sont pris en compte comme tout article qui fait l'objet d'un relevé de prix et sont compris dans le calcul mensuel de l'indice, sans ajustement.

Calcul

L'indice est calculé selon la formule de Laspeyres, sous forme de moyenne arithmétique pondérée à base fixe, les coefficients de pondération correspondant à la période de base.

La moyenne arithmétique simple est utilisée pour le calcul des prix moyens du Land et des rapports de prix du territoire de l'ensemble des cinq nouveaux Länder, les prix moyens et les rapports de prix du Land sont pondérés, compte tenu du nombre d'habitants du Land respectif. Les indices annuels moyens de l'indice d'ensemble et des principaux groupes sont calculés par la moyenne arithmétique simple des indices mensuels.

Autres informations

Les indices sont publiés par groupes principaux et indices d'autres types de ménages. Depuis le deuxième semestre de 1991, des tentatives sont faites en vue de la publication d'indices, conformément aux modalités suivies sur le territoire de la République fédérale avant le 3 octobre 1990. Il sera probablement procédé à une révision de l'indice dans lequel sera introduite une nouvelle année de base (1991) pour l'ensemble de l'Allemagne.

Une nouvelle série (base juillet 1990 - juin 1991 = 100) est maintenant calculée mais les informations méthodologiques relatives à cette série n'étaient pas disponibles au BIT lors de la publication du présent Volume.

Organisation et publication

L'indice est calculé par la succursale de l'Office fédéral des Statistiques de Berlin, Alexander Platz, et publié par le Statistisches Bundesamt: «Eilbericht und Monatsbericht der Fachserie 17, Reihe 7, Preise und Preisindizes für die Lebenshaltung (Wiesbaden)».

ANGOLA (LUANDA)

Dénomination officielle

Indice de preços no consumidor da cidade de Luanda (Indice des prix à la consommation).

Portée

L'indice est calculé mensuellement et porte sur les ménages urbains de Luanda.

Base originale

Décembre 1990 = 100.

Source des coefficients de pondération

La valeur des coefficients de pondération et les choix des articles résultent d'une enquête sur les dépenses des ménages menée par l'UNICEF et l'Instituto Nacional de Estadística de février à avril 1990 dans 16 districts de Luanda. Les coefficients de pondération des articles qui n'ont pas été retenus ont été répartis sur des articles similaires appartenant au même sous-groupe.

Pondération et composition

Groupes principaux	Nombre d'articles	Pondé- ration	Nombre ap- proximatif de relevés de prix
Alimentation et tabac	85	74,07	4 200
Habillement et chaussure	10	5,48	450
Logement (y compris combustible et éclairage)	6	5,47	200
Mobilier, articles de ménage, réparations et entretien	26	4,67	1 065
Soins médicaux	5	1,81	110
Transport et communication	7	3,92	35
Instruction et loisirs	11	2,69	250
Autres biens et services	10	1,89	410
Total	160	100,00	6 720

Dépenses de consommation des ménages

Les dépenses de consommation des ménages prises en compte pour le calcul des coefficients de pondération concernent les biens et services acquis au cours de la période de l'enquête à l'exclusion des investissements, transferts, achats de maisons et réparations importantes, dépenses de caractère commercial, etc.

Mode de relevé des prix

Les prix sont relevés auprès de 81 marchés, points de vente au détail et prestataires de service sélectionnés de Luanda. Les prix relevés tiennent compte de la nature des articles: quotidiennement (produits alimentaires), toutes les semaines ou tous les mois (journaux, combustible, électricité). Jusqu'à décembre 1991 les prix pour les articles subventionnés vendus aux travailleurs au moyen de cartes de rationnement étaient obtenus de même que les prix du marché libre. Les prix relevés sont ceux effectivement payés par les consommateurs.

Logement

Pas disponible.

Spécification des variétés

Les articles de caractère hétérogène font l'objet d'une spécification détaillée et sont fournis en fonction de la qualité, de la marque, du modèle, de la taille, de l'unité de mesure, etc. afin de s'assurer que le relevé porte sur le même article au cours des périodes successives. Les articles de caractère homogène nécessitent moins de spécifications (par exemple, sucre blanc, le kilo).

Substitution, changement de qualité, etc.

Lorsqu'un produit n'est plus en vente, il lui est substitué un autre produit d'une qualité analogue, auquel on applique la formule d'enchaînement.

Articles saisonniers

Les pondérations des articles saisonniers sont peu importantes et concernent les mangues, ananas et oranges. On tient compte des fluctuations saisonnières des prix de ces articles en maintenant, hors saison, le dernier prix de saison.

Calcul

L'indice est calculé selon la formule de Laspeyres sous forme de moyenne arithmétique pondérée à base fixe, les coefficients de pondération correspondant à la période février-avril 1990.